



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2024**

Mairie de LOVAGNY
Tél. 04.50.46.23.37

Le mercredi 18 septembre 2024 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Présents : M. ABREU DE ALMEIDA Antonio, Mme ALVIN Dominique, M. BALLANDRAS Marc, M. CARELLI Henri, M. CHAMBARD Jean-Pierre, M. DORGET Alexandre, Mme DUSSOLLIET-BERTHOD Claire, Mme GAILLARD Karen, Mme IMBACH Céline, M. LANDON Bruno, Mme LOUP-FOREST Cécile, M. MIGUET Bernard, Mme MUNIER Anne, Mme THENET Michèle, M. VANHOUTTE Jérémy.

Date de convocation	: 12/09/2024
Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres présents	: 15

Mme Karen GAILLARD a été désignée
comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du Procès-verbal de la séance du mercredi 17 Juillet 2024
- 2- Affaire foncière et droit de préemption
 - DIA 074152 24X0013 - 89, chemin de la Fruitière
 - DIA 074152 24X0014 - 89, chemin de la Fruitière
- 3- Urbanisme
 - Modification n°1 du PLU de la commune de Lovagny
- 4- Finances
 - SYANE : Plan de financement « Travaux de Gros Entretien Reconstruction d'Éclairage Public - programme 2024 »
 - Tarifs de la brocante 2024
 - Tarifs encarts publicitaires 2024

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU MERCREDI 17 JUILLET 2024

Après lecture et examen par les membres du Conseil Municipal, le compte-rendu de séance du mercredi 17 Juillet 2024 a été approuvé à l'unanimité.

2) AFFAIRES FONCIERES ET DROIT DE PREEMPTION

- DROIT DE PREEMPTION

En l'absence de projet d'intérêt public sur ces secteurs, le conseil municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

⇒ **DIA 074 152 24 X0013**, présentée par Maître Alexandre LONCHAMPT, Notaire à Annecy (74), pour le compte de M. Sébastien DUHEM et Mme Stéphanie PASQUIER, relative à la vente d'un appartement de 81,85 m² de surface habitable + garage + annexe, situés sur la parcelle cadastrée AB 1068 (635 m²), d'une superficie totale de 635 m², en zone U du PLU, sis au 89 « chemin de la Fruitière », au prix de 440 000€ (dont 15 000€ mobilier) et 19 500€ de commission à la charge du vendeur.

⇒ **DIA 074 152 24 X0014**, présentée par Maître Alexandre LONCHAMPT, Notaire à Annecy (74), pour le compte de Mme Corinne CROCHET, relative à la vente d'un appartement de 81,25 m² de surface habitable, situé sur la parcelle cadastrée AB 1068 (635 m²), d'une superficie totale de 635 m², en zone U du PLU, sis au 89 « chemin de la Fruitière », au prix de 410 000€ (dont 5 450€ mobilier).

3) URBANISME

-DECISION DE NON REALISATION D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLU DE LOVAGNY

Conformément à l'article R104-34 du Code de l'urbanisme, la commune a transmis à l'autorité environnementale un dossier comprenant notamment :

- la description des évolutions proposées au PLU approuvé le 24 avril 2019 et dont la dernière procédure de modification simplifiée a été approuvée le 15 octobre 2021, sur la base des objectifs formulés par l'arrêté du Maire n°2024-21 du 27 juin 2024.
- les raisons pour lesquelles son projet ne serait pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement, par conséquent, ne requerrait pas la réalisation d'une évaluation environnementale.

Pour rappel, les objectifs de la modification n°1 du PLU sont :

- Modification du règlement graphique pour prendre en compte le jugement n°1906958 du Tribunal administratif de Grenoble en date du 28 novembre 2022,
- Ajout d'emplacements réservés pour les liaisons douces
- Suppression d'emplacements réservés dont les travaux sont déjà réalisés
- Ajout d'une OAP au chef-lieu sur un tènement situé en zones U et Uv
- Suppression des OAP déjà réalisées
- Ajustement des OAP en cours de réalisation
- Ajustement de formulation et précisions de certaines règles difficiles d'application dans le règlement écrit

Durant l'instruction par l'autorité environnementale, le point « Ajout d'une OAP au chef-lieu sur un tènement situé en zones U et Uv » qui correspond à l'ajout de l'OAP8 « Route de Poisy nord » a suscité des échanges et des inquiétudes quant à la prise en compte de la biodiversité et des incidences sur la santé humaine (bruit, qualité de l'air).

Par courriers électroniques du 15/07/2024 et du 23/07/2024, la commune a apporté des réponses aux inquiétudes de l'autorité environnementale et a notamment fait évoluer l'OAP 8 qui prescrit désormais le passage d'un écologue sur le site de l'OAP, y compris au niveau des constructions, pour s'assurer que le site ne comprend pas d'espèces protégées et définir, le cas échéant, les mesures à mettre œuvre avant les travaux.

Cette procédure dite « examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable » s'est soldée par un avis conforme de l'Autorité Environnementale en date du 23 août 2024, dans lequel elle se propose de suivre l'avis de la collectivité et de considérer que le projet de modification n°1 du PLU ne requiert pas d'évaluation environnementale.

Le conseil municipal de Lovagny doit ainsi, conformément à l'article R.104-33 du Code de l'Urbanisme, au regard de l'avis conforme de l'autorité environnementale, rendre sa décision relative à la réalisation ou non d'une évaluation environnementale concernant la procédure de modification n°1 du PLU.

En l'absence d'évaluation environnementale, le projet de modification n°1, modifié pour tenir compte du complément à l'OAP8, sera notifié aux Personnes Publiques Associées, puis soumis à enquête publique. Enfin, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées, des observations du public et de l'avis et des conclusions motivées du Commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5216-5 ;
Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du bassin annécien approuvé le 26 février 2014,
Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L153-36 et suivants et plus particulièrement les articles L153-45 à L153-48 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 24.04.2019/01 en date du 24 avril 2019 approuvant la révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Lovagny ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 15.10.2021/02 en date du 15 octobre 2021 approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Lovagny ;
 Vu la délibération du Conseil municipal n°25.01.2023/05 du 25 janvier 2023 prescrivant la révision simplifiée du plan local d'urbanisme de Lovagny ;
 Vu la délibération du Conseil municipal n°23.02.2024/12 du 23 février 2024 annulant la prescription de la révision simplifiée du plan local d'urbanisme de Lovagny et autorisant le Maire à lancer la procédure de modification n°1 du plan local d'urbanisme de Lovagny ;
 Vu l'arrêté du Maire n°2024-21 du 27 juin 2024 engageant la procédure de modification n°1 du PLU ;
 Vu l'avis conforme de l'autorité environnementale n° 2024-ARA-AC-3502 du 23 août 2024 confirmant l'absence de nécessité d'évaluation environnementale ;
 Vu le contenu du projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de Lovagny ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE**, au regard de l'avis conforme de l'autorité environnementale, de ne pas soumettre le projet de modification n°1 du PLU à évaluation environnementale.

4) FINANCES

-La délibération relative aux Travaux de Gros Entretien Reconstruction d'Éclairage Public - programme 2024 est retirée de l'ordre du jour, le plan de financement prévisionnel ayant été approuvé en Avril 2024 ne nécessite pas de modification à ce jour.

- TARIFS BROCANTE 2024

Sur avis du Comité des Fêtes, organisateur de la brocante de Lovagny, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de fixer les tarifs de la brocante de l'année 2024 comme suit :

Maintien des tarifs 2023: Lovagniens et extérieurs 12 € l'emplacement de 3 mètres linéaires
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ou à 13 voix Pour, 1 voix Contre (Mme Michèle THENET), 1 Abstention (Mme Dominique ALVIN) :

- **DÉCIDE** de ne pas modifier les tarifs de la brocante pour l'année 2024.

- TARIFS ENCARTS PUBLICITAIRES

Des encarts publicitaires sont proposés aux commerçants locaux dans le bulletin municipal annuel. Il est proposé de maintenir les tarifs pour l'année 2024, comme suit :

BULLETTIN MUNICIPAL ENCARTS	TARIFS 2023	TARIFS 2024
⇒ 5 cm x 9 cm	45.00 €	45.00 €
⇒ 5 cm x 18 cm	60.00 €	60.00 €
⇒ 8 cm x 18 cm	70.00 €	70.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de maintenir les tarifs ci-dessus énoncés.

5) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

A-Travaux centre bourg-2^{ème} tranche

Les travaux démarreront mi-octobre et impacteront les 2 routes départementales.
 La durée des travaux : 7 à 8 mois.

B-Antenne relais

La commune a constaté que des travaux de déboisement et d'étude de sols ont eu lieu sur le secteur où la société ATC France avait fait une demande d'implantation d'antenne qui avait été refusée par la commune.

La commune va faire établir un courrier à ATC France et au propriétaire du terrain rappelant qu'aucune autorisation n'a été donnée pour ces travaux.

C-Propriété BALAY

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'Etablissement Public Foncier (EPF) a donné son accord pour négocier, acheter et réaliser le portage foncier de la propriété Ballay, située au centre du village. L'EPF va reprendre les négociations avec les propriétaires.

Monsieur le Maire indique que le portage foncier de la maison Schneider prendra fin en Novembre.

D-Subventions

Lecture est faite des courriers de remerciement du Groupement d'Intervention, GIS74, et de l'association l'Ecole à l'Hôpital pour les subventions versées par la commune.

E-Brocante

Dominique ALVIN indique que le nombre d'inscrits, à ce jour, est sensiblement le même que les années précédentes et donne des informations sur le déroulement de la brocante à venir.

F-Sortie des aînés et semaine bleue

Michèle THENET indique que 70 personnes de Lovagny et Nonglard se sont rendues le 14 septembre 2024 à Romanèche-Thorins, au « Hameau du Vin » où elles ont visité un musée ludique avec de nombreuses animations.

La semaine bleue, à destination des seniors, aura lieu du 1^{er} au 4 octobre sont prévus : une marche avec l'ALN, un spectacle cabaret, de la gym douce et des lectures intergénérationnelles avec l'école.

Monsieur le Maire salue la richesse de ce programme et l'organisation de cette semaine pour une commune de la taille de Lovagny.

G-Lovagny.com

Le Lovagny.com du mois de septembre/octobre était le dernier distribué, il sera désormais consultable sur le site internet de la mairie. Il est cependant possible de s'inscrire auprès de la mairie pour continuer à le recevoir en version papier.

Le bulletin municipal est en préparation, Cécile LOUP-FOREST et Michèle THENET ont pris contact avec l'imprimeur pour sa réalisation.

G-Ecole

Cécile LOUP-FOREST fait le point sur la rentrée scolaire. L'école accueille 141 élèves cette année. La classe de petite et moyenne section a une nouvelle enseignante.

La 1^{ère} commission de la vie scolaire a eu lieu avec des retours et échanges intéressants.

Une réunion va avoir lieu entre l'équipe enseignante et le service périscolaire afin d'aborder des thématiques communes.

Monsieur le Maire remercie Cécile LOUP-FOREST pour son investissement au niveau de l'école.

Prochains conseils municipaux

Vendredi 18 octobre 2024

Mercredi 13 novembre 2024

Mercredi 18 décembre 2024

La séance a été levée à 21h04.

Le Maire,
Henri CARELLI



La secrétaire de séance,
Karen GAILLARD



Approuvé à l'unanimité le 18/10/2024